

## Commune de TELLIN

---

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mardi 23 septembre 2014 à 20 heures 00.**

### ORDRE DU JOUR

#### **I. SEANCE PUBLIQUE.**

##### **Finances.**

1. C.P.A.S. – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1/2014 – Approbation.
2. Fabrique d’Eglise de Resteigne – Budget 2015 – Approbation.
3. Fabrique d’Eglise de Tellin – Compte 2013 – Approbation.
4. Fabrique d’Eglise de Tellin – Budget 2015 – Approbation.
5. Fabrique d’Eglise de Tellin – Modification budgétaire – Exercice 2014 – Approbation.
6. Fabrique d’Eglise de Bure – Budget 2015 – Approbation.
7. Service zonal de secours – 2015 - Fixation de la clef de répartition du coût zonal entre les communes adhérentes.
8. Financement des services d’Incendie – Redevances définitives des communes protégées de la classe Z – Approbation.

##### **Fabrique d’Eglise.**

9. Fabrique d’Eglise de Grupont – Remplacement de membres manquants.
10. Fabrique d’Eglise de Grupont – Démission et remplacement de la présidente.
11. Fabrique d’Eglise de Grupont – Renouvellement de la petite moitié du Conseil de Fabrique d’Eglise de l’Eglise – Approbation.

## Commune de TELLIN

---

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mardi 23 septembre 2014 à 20 heures 00.**

### ORDRE DU JOUR

#### Environnement.

12. GAL – Caution solidaire ouverture ligne de crédit – Prolongation.
13. GAL – Convention de partenariat et de mise à disposition de vélos électriques - Approbation.

#### Travaux

14. Réfection de la rue Saint-Joseph à TELLIN - Approbation état d'avancement 5 - FINAL - état final.
15. Aménagement de trottoirs rue de Saint-Hubert à TELLIN dans le cadre du "Plan trottoirs 2011". - Approbation état d'avancement 4 - FINAL - état final - Communication.
16. Réfection de la voirie rue Val des Cloches à TELLIN – Approbation des conditions et du mode de passation – Communication.
17. Réfection de la voirie rue Val des Cloches à TELLIN – Approbation de l'attribution – Communication.
18. Installation d'un système de surveillance du fonctionnement du site de production d'eau de la Commune de Tellin – Approbation de l'attribution et des conditions – Communication.
19. Réseau de distribution d'eau de TELLIN : Plan Interne d'Urgence et d'Intervention 2014 – Approbation – Ratification.

## Commune de TELLIN

---

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mardi 23 septembre 2014 à 20 heures 00.**

### ORDRE DU JOUR

20. Acquisition d'un appareil de détection des fuites d'eau - Approbation des conditions et du mode de passation - Communication.
21. Demande d'emprises de 46ca en pleine propriété à réaliser dans les parcelles cadastrées Tellin 1ère Division section A, numéros 949V, 1202 et 591N4 appartenant à la Commune de Tellin et une emprise de 3a 22ca dans les parcelles cadastrées Tellin 1ère Division section A, numéros 949V, 764A, 1202 et 591N4, en sous-sol - Ratification.
22. Ecole fondamentale de TELLIN : Extension d'un bâtiment scolaire et rénovation partielle - Approbation d'avenant 1 - Communication.

### Police

23. Sécurité – Règlement général de police et Vade-mecum d'organisation d'évènement - Décision – Approbation.
24. Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière rue de Han et rue de Belvaux dans le cadre des travaux relatifs au Plan de Déplacement Scolaires du Collège d'Alzon à Bure.

## Commune de TELLIN

---

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mardi 23 septembre 2014 à 20 heures 00.**

### ORDRE DU JOUR

#### Héraldique

25. Armoiries, sceau et drapeau communaux – Décision finale

## **II. HUIS-CLOS.**

#### Action en Justice

26. Affaire Editus – Action en Justice – Appel – Ratification

#### Enseignement

27. Situation rentrée scolaire 2014-2015 – Affectations – Communication.

28. Personnel enseignant – Perte de charge – Cours de psychomotricité – Ratification.

29. Personnel enseignant – Perte de charge – Cours de seconde langue – Ratification

30. Personnel enseignant – Cours de psychomotricité – Désignation à titre temporaire (2) – Ratification.

31. Personnel enseignant – Demande de congé – Ratification (2)

32. Personnel enseignant – Désignation à titre temporaire – Maître spécial de morale – Ratification.

33. Personnel enseignant – Désignation d'une puéricultrice APE pour l'implantation de Bure – Ratification.

## Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mardi 23 septembre 2014 à 20 heures 00.**

### ORDRE DU JOUR

36. Personnel enseignant – Désignation d'une puéricultrice APE pour l'implantation de Resteigne – Ratification.
37. Personnel enseignant – Demande d'interruption de carrière – Ratification
38. Personnel enseignant – Désignation à titre temporaire d'un maître de religion catholique – Ratification.

Fait à Tellin, le 12 septembre 2014

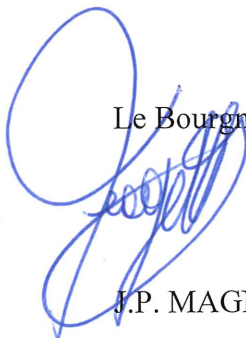
Par le Collège :  
La Directrice Générale,



A. LAMOTTE.



Le Bourgmestre,



J.P. MAGNETTE

**En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :**

**- le jeudi 18/09/2014**

- de 14 à 16 hrs ;
- de 17 à 19 hrs.